

La « normalisation » de l'UE en trois dimensions

François Foret
(Université Libre de Bruxelles)
fforet@ulb.ac.be

« La 'normalisation' de l'UE en trois dimensions » in Vayssière B., *Reflets de la construction européenne*, Peter Lang, p. 317-328

La littérature en science politique suggère de manière croissante depuis le début des années 2000 que l'Union européenne serait en voie de normalisation. On peut interpréter le diagnostic sur trois dimensions selon le sens que l'on confère à cette notion. D'abord, l'UE serait à comprendre comme un ordre politique à part entière et, à ce titre, il serait justifié de lui adresser toutes les questions appliquées usuellement aux ordres politiques qui l'ont précédée ou qui lui coexistent. Ensuite, la normalisation se conçoit comme la diffusion toujours plus importante de normes qui trouvent leur origine dans les processus de décision communautaires ou qui sont influencées par ces derniers. Les normes peuvent ici se comprendre au sens de règles juridiques, de principes d'action publique ou de codifications des pratiques sociales et culturelles relevant du développement des interactions avec le supranational et/ou le transnational. Enfin, la normalisation renvoie à la présence croissante de l'Europe comme entité protéiforme dans la sphère d'expérience quotidienne des individus et des groupes sociaux.

Ces trois acceptions de la normalisation de l'UE sont étroitement liées. Reconnaître la complétude de l'UE comme système politique conduit à penser que les effets de son action s'étendent à tous les domaines de la vie sociale et s'exercent dans la vie de tous les jours et de chacun. L'objectif est ici de proposer un aperçu sélectif des éclairages récents de la science politique sur ces trois dimensions et leurs interactions. L'UE est successivement étudiée comme un ordre politique « normal » ; comme un ordre politique « normalisant » ; comme un ordre politique « normalisé ».

Considérer l'UE comme ordre politique « normal » revient à souligner sa commensurabilité avec d'autres modes de domination politique, que cela soit des formes politiques du passé (par exemple les empires) ou des formes politiques contemporaines qu'adoptent encore certains Etats membres qui la composent (par exemple les fédérations). Il ne s'agit pas de nier la spécificité de la gouvernance multi-niveaux européenne. Les catégories conceptuelles forgées sur les réalités stato-nationales ou autres doivent constamment être retravaillées pour rendre compte des particularités de l'UE. L'idée est simplement que proclamer le caractère sui generis d'un « objet politique non identifié » sis à Bruxelles n'émancipe pas des critères habituels de légitimation politique. Il faut réintégrer les facteurs sociaux et culturels comme variables déterminantes. Significativement, les approches insistant sur le caractère « normal » de l'ordre politique européen s'ancrent dans des disciplines compréhensives des logiques des acteurs et ne dédaignant pas le niveau « micro », en sociologie politique, en anthropologie politique ou dans les démarches constructivistes ou cognitives davantage qu'en économie politique ou qu'en relations internationales, les matrices dominantes des études européennes. L'approche sociologique de l'intégration était bien présente dans certaines œuvres pionnières (chez Haas ou Deutsch par exemple) avant d'être oubliée dans la littérature internationale pendant une trentaine d'année puis redécouverte récemment. Ce renouveau se fait avec une grande diversité d'inspirations théoriques mais est

marqué par quelques grands traits¹. Il traduit un déplacement de la focale des institutions aux individus et aux interactions, en donnant toute leur place à l'étude des conflits et des modes de coordination et d'agrégation. L'objectif est moins de s'interroger sur le partage du pouvoir entre niveaux supranational et national que sur les processus au cœur même de l'intégration européenne. Les différents échelons fonctionnels et territoriaux s'entremêlent constamment et sont utilisés en simultané par les acteurs pour mener à bien leurs stratégies propres. Les institutions et les normes juridiques ne sont dès lors pas conçues comme des invariants sources d'autorité mais comme des construits sociaux en permanente réinterprétation.

Se focaliser sur l'ordre politique européen « normalisant » invite à comprendre comment l'UE s'impose de manière grandissante comme source de droit et d'autorité formelle ou symbolique. Les nouvelles technologies de régulation et d'organisation politique (méthode ouverte de coordination, benchmarking, Europe en cercles concentriques) dessinent l'image d'un gouvernement à distance misant sur l'auto-ajustement des sociétés et des individus. Cela rend son action contraignante ou incitative plus diffuse et indirecte tout en lui permettant de toucher des domaines bien au-delà des compétences propres de l'UE. Une telle forme de domination est moins objectivée mais elle n'en est pas plus légère ou permissive. La contrainte est intériorisée, laissant à l'acteur la responsabilité de s'y conformer ou de risquer la marginalisation. L'origine des normes n'est pas toujours européenne, mais l'UE fait office de bouc émissaire par défaut faute de schémas d'imputation clairs.

Traiter un ordre politique européen « normalisé » consiste à interroger le degré et les modalités d'intégration du niveau européen dans les pratiques et représentations sociales en tant qu'élément du vécu. Les identifications à l'Europe peuvent être de nature et d'intensité très variables, la dominante étant une indifférence polie du citoyen envers Bruxelles à relativiser à l'aune du rapport distancié au politique qui prévaut même dans la sphère nationale². L'enjeu est de déterminer comment le référent européen est relié à l'expérience individuelle et collective des Européens, s'il constitue une composante qui s'articule harmonieusement avec les autres dimensions des identités ou s'il demeure au contraire perçu comme élément d'altérité, voire d'aliénation.

L'UE COMME ORDRE POLITIQUE « NORMAL »

Pour le politologue héritier de Machiavel, des penseurs classiques des Lumières, des positivistes du dix-neuvième siècle et de plus d'un demi-siècle de littérature spécialisée depuis que la discipline s'est constituée en champ scientifique à part entière, la normalité politique inclut la contingence, la conflictualité, l'arbitraire et l'irrationnel. L'UE réintégrée dans la typologie usuelle des systèmes politiques devra dès lors être pensée comme ne pouvant échapper à ces quatre facteurs. Cela a des conséquences sur l'appréciation que l'on peut faire de pans entiers des études européennes. L'hypothèse de la contingence réfute le caractère téléologique d'une union sans cesse plus étroite entre peuples européens suivant l'engrenage déterministe d'une solidarité d'intérêts, intérêts qui entraînent les institutions et les idées dans leur sillage. La contingence nuance la « loi de l'histoire » interprétant l'intégration européenne comme l'ultime étape inéluctable d'un processus de civilisation des mœurs et de rationalisation de la domination qui sous-tendrait l'histoire politique du continent. La conflictualité inhérente à la compétition pour le pouvoir et les ressources dément les analyses en termes de gouvernance multi-niveaux ou de réseaux qui décrivent un

¹ Saurugger Sabine, « Une sociologie de l'intégration européenne ? », *Politique européenne*, n° 25, printemps 2008, p. 5-22

² Cf. *Politique européenne*, « L'identité européenne entre science politique et science fiction », n° 30, 2010, p. 7-224.

jeu politique rationalisé et coopératif, sans rendre compte des conflits qui peuvent survenir dans les réseaux ou entre réseaux. L'arbitraire relativise les approches de théorie politique préconisant la recherche du bien commun par le libre exercice de la raison dans un espace public idéal. Le fait majoritaire, les rapports de force, le poids de l'histoire ou de la conjoncture, la logique de marché ou les stratégies de domination des acteurs constituent autant d'éléments qu'on a reproché aux études européennes de ne pas prendre en compte en se basant uniquement sur le postulat de l'acteur rationnel menant un calcul coûts/avantages. L'irrationnel désigne tous les facteurs idéationnels à forte charge affective (appartenances ethniques ou religieuses, traditions, etc.) qui peuvent constituer des incitants ou des enjeux et qui demeurent extrêmement liés au prisme stato-national.

Pour réintégrer ces critères de contingence, de conflictualité, d'arbitraire et d'irrationnel dans l'analyse, les approches postulant la normalité de l'UE comme ordre politique mobilisent des modèles forgés sur l'Etat-nation en les adaptant aux particularités de la politique européenne. Une telle démarche prend acte du changement de niveau et d'échelle du politique et rend compte des profonds changements que cela peut opérer dans les formes de gouvernement. Elle réfute par contre l'idée d'un changement de nature de la relation politique lié au caractère inédit de l'intégration européenne. Elle insiste au contraire sur les continuités historiques qui résistent au changement en montrant notamment comment les trajectoires étatiques et les identités nationales conditionnent toujours la relation à l'Europe tout en étant en retour travaillées par cette dernière. Plusieurs exemples peuvent être pris de cette transposition/adaptation de modèles du niveau stato-national à l'UE, de la notion de fédération à celle d'Etat régulateur. Un cas particulièrement intéressant est celui de la consociation, appliquée à l'UE comprise comme consociation d'Etats. Le précédent des consociations à l'échelon des Etats membres permet d'éclairer la faiblesse de l'identification à l'Europe comme une composante normale de son modèle politique.

Un système consociatif est une construction politique imaginée pour faire vivre ensemble des populations (segments) très diverses sans prétendre les uniformiser, à l'instar des pays du Benelux. Ce système est régulé par une négociation constante entre les élites des segments pour trouver un compromis acceptable par tous. La loyauté du citoyen aux institutions et la justification des décisions se négocient à l'intérieur de chaque segment davantage que dans une communication verticale dans l'espace public entre les autorités centrales et l'électorat. Chaque segment conserve via ses représentants un droit de veto juridique ou politique sur les grandes décisions, ce qui lui garantit le respect de ses intérêts fondamentaux. Le fonctionnement se fait au consensus, et non à la majorité. A bien des égards, on décrit là le fonctionnement de l'UE, tel qu'il s'illustre régulièrement au Conseil européen et au Conseil des ministres. Les segments sont les Etats membres, représentés par leurs gouvernants. Les décisions sont élaborées par des compromis entre dirigeants nationaux, puis communiquées et justifiées au sein des espaces politiques et médiatiques nationaux. La légitimation de l'UE dépend de la capacité et de la volonté des chefs d'Etat et de gouvernement de faire accepter les politiques européennes à leurs électeurs plus que de l'action directe des institutions européennes.

La consociation est très élitaire. La viabilité du système dépend de la capacité des élites des segments à trouver un compromis et à le faire accepter. Ces élites doivent donc être reconnues comme pleinement représentatives de leurs segments et ayant le monopole de cette représentation, sous peine de voir leur autorité minée et l'ensemble du système dysfonctionner. En cela, la consociation est nécessairement conservatrice : elle vise à pérenniser les acteurs et les ressources établis. Elle favorise une circonscription de la communication aux élites des segments : tout doit se régler entre elles en circuit fermé. Concernant l'Europe, la montée en puissance d'une identité européenne incarnée directement par une élite supranationale risquerait de mettre en danger l'équilibre de la consociation

européenne basée sur les Etats. De la même façon, le développement trop important des échanges transnationaux pourrait créer des solidarités traversant les frontières qui saperaient la loyauté des individus à leur groupe national et remettraient en cause la capacité des élites nationales à parler au nom de leur pays. A l'extrême, le renforcement d'une communication européenne directe à l'adresse des masses et d'une identification intense à l'UE pourrait être contre-productive en affaiblissant le pouvoir symbolique des dirigeants nationaux à faire accepter les compromis passés à Bruxelles. Si la recherche d'un « demos européen » depuis trente ans³ reste pleine d'ambivalence et n'aboutit pas, cela est sans doute en partie parce qu'elle est en contradiction avec les logiques réelles du système politique communautaire. Les dangers du système consociatif observés au niveau stato-national – la Belgique étant en la matière un cas d'école – peuvent ainsi expliquer les problèmes rencontrés par l'UE. Cela souligne qu'il s'agit de difficultés structurelles et non de mauvais choix de méthodes de communication ou d'insuffisances qui vont se résorber avec le temps.

L'UE COMME ORDRE POLITIQUE EUROPEEN « NORMALISANT »

L'UE est définie communément comme un Etat régulateur⁴ au sens où son action première est de produire de la norme. Elle ne constitue pas un système redistributif de même ampleur que les Etats-providence qui se sont développés après la deuxième guerre mondiale. Les mécanismes de solidarité et d'assurance restent ancrés au niveau national et les transferts de ressources qui existent à travers les politiques européennes territoriales et agricoles, pour être notables, ne sont pas du même ordre de grandeur. L'UE n'est pas non plus un acteur économique direct. Elle ne mène pas de politique industrielle et ne fonctionne pas comme maître d'œuvre de grands travaux susceptibles de modifier significativement les données macro-économiques. Elle influence l'innovation à travers ses programmes scientifiques. Elle conduit la politique monétaire via la BCE et régleme de manière très importante les activités du marché dans le domaine notamment de la concurrence ou de la protection du consommateur. Cependant, malgré les avancées imprévues sous la contrainte de la crise à la fin de la première décennie du vingt-et-unième siècle, l'UE n'a pas de politique économique commune. Elle ne joue qu'en partie le rôle de gardienne des grands équilibres. Des trois grandes fonctions classiques d'un système politique (redistribution, stabilisation macro-économique, régulation), l'UE s'est donc particulièrement construite sur la dernière. C'est celle pour laquelle elle avait le plus de facilités pour au moins deux raisons : de par la position des institutions européennes en interface des bureaucraties nationales qui leur permet de jouer le rôle de faiseur de compromis ; de par aussi leur expertise qui constitue leur principale ressource faute d'avoir la compétence de leurs compétences et une autorité politique forte ancrée dans le suffrage universel et le symbolique.

L'étendue et les modalités de l'action de normalisation de l'UE ne lui confèrent cependant pas centralité et intelligibilité pour le citoyen en offrant des figures d'imputation claires. Dans un grand nombre de domaines, la régulation européenne se fait de manière indirecte et transversale. La méthode ouverte de coordination qui repose sur la définition d'objectifs à atteindre en laissant aux Etats le soin de déterminer la manière de le faire est un cas paradigmatique. La mise en comparaison des pays et la circulation des bonnes pratiques

³ L'analyse de l'UE comme consociation d'Etats avec une communication élitare horizontale n'exclut pas des tentatives de politiques symboliques visant à susciter une identité européenne autonome et à légitimer directement Bruxelles comme centre. Un système politique est toujours le cadre de stratégies différentes et éventuellement contradictoires. Sur la constante oscillation entre les deux logiques, cf. Foret (2008).

⁴ Majone Giandomenico, *La Communauté Européenne : un Etat régulateur*, Paris, Montchrestien, 1996 ; Scharpf Fritz, *Gouverner l'Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, (trad) 2000.

créent des contraintes par émulation et mimétisme, mais l'origine de ces contraintes ne peut être assignée à une source précise. Les acteurs (Etats, administrations, société civile, individus) s'auto-ajustent à la norme davantage qu'ils obéissent à une autorité objectivée qui pourrait représenter une instance de responsabilité et d'identification. Ce gouvernement diffus reposant sur l'internalisation de la norme requiert de l'acteur qu'il soit son propre gardien. En même temps, il dispose de peu de ressources symboliques pour obtenir la soumission. Il agit sur le contexte plus que sur le groupe ou l'individu, en rendant la non-conformité trop coûteuse en termes de pertes d'opportunités. L'Etat membre qui ne joue pas le jeu est isolé et stigmatisé, la formation politique qui adopte une position de contestation radicale est marginalisée, l'individu récalcitrant pourra être frappé d'un cens social par rapport à l'offre politique des élites, même si sa critique des politiques menées trouvera résonance dans la société.

Le caractère non-objectivé de ce mode de domination n'est pas propre à l'Union européenne : toute l'action politique prend aujourd'hui cette forme, quel que soit le niveau territorial et fonctionnel⁵. De plus, les politiques européennes ne sont le plus souvent que le catalyseur de réformes et de modes de gestion qui trouvent leurs origines ailleurs, dans les sociétés européennes elles-mêmes ou au niveau international. L'UE maximise et systématise cependant cette dématérialisation de la contrainte et cette demande d'auto-ajustement, tout en ne disposant pas des « amortisseurs » que sont la culture nationale et la tradition. Dès lors, le risque est grand que l'UE soit considérée comme coupable de la dissonance cognitive qui s'opère. La dissonance cognitive désigne la coexistence chez un même acteur de croyances incompatibles entre elles et qui créent de ce fait un état de tension inconfortable. L'intégration européenne préconise des représentations ou comportements en contradiction avec ce que dicte la sphère de l'expérience immédiate, tout en n'offrant pas d'instance responsable pouvant être interpellée pour donner sens à et répondre de cette contradiction. Il n'existe guère de procédure efficace de rétroaction puisque l'élection ne fonctionne pas au niveau européen comme processus de sanction potentielle des gouvernants par les gouvernés. C'est pourquoi « Bruxelles » devient fréquemment un bouc émissaire sur le mode exclusif du rejet. L'absence de mécanisme de catharsis est d'autant plus problématique que l'indifférence vis-à-vis des normes dominantes n'est pas permise. En d'autres temps, l'apathie politique pouvait permettre aux groupes sociaux et aux individus de s'accommoder de ce qui se faisait au lointain sommet de l'Etat tout en menant leur existence de la meilleure manière possible. Dans l'époque contemporaine du gouvernement à distance, l'Etat est beaucoup moins présent mais la norme est partout et requiert de l'acteur qu'il en soit le principal exécutant. L'étudiant de l'espace Bologne, le chômeur en interaction avec l'Etat social actif, le fonctionnaire aux prises avec les règles du nouveau management public n'ont pas ou peu de rapports directs avec les normes européennes mais sont bousculés dans leur quotidien par des changements qu'ils attribuent – souvent en grande partie à tort – à « Bruxelles ». Un enjeu essentiel de légitimation pour l'UE est donc dans la manière dont elle est naturalisée dans le cadre d'expérience habituel des Européens, de manière à ce que les effets qu'elle produit ou qui lui sont prêtés ne soient pas considérés comme émanant d'une extériorité menaçante.

L'UE COMME ORDRE POLITIQUE EUROPEEN « NORMALISE »

⁵ Pour différents éclairages théoriques sur ce débat, cf. Walters William, Haahr Jens Henrik, *Governing Europe. Discourse, governmentality and European Integration*, London, Routledge, 2005; Bayard Jean-François, *Le gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation*, Paris, Fayard, 2004 ; Hardt Michael, Negri Antonio, *Empire*, Cambridge, Harvard, 2000.

La sphère d'expérience peut être définie comme le cadre physique et symbolique dans lequel un individu ou un groupe social inscrit de manière routinière ses pratiques, attitudes et représentations du monde. Ce cadre structure sa perception et son comportement avec la force d'évidence donnée par l'habitude et la tradition. Tout changement introduit une rupture cognitive (que faire de cet élément nouveau ?) qui peut devenir normative et affective (ce changement est-il positif ou négatif ? Emancipateur ou aliénant ?) si cette rupture remet en cause la cohérence et la pérennité de la sphère d'expérience dans son ensemble. Pour que les grilles d'interprétation existantes parviennent à faire sens de la nouveauté, il faut recoder cette dernière pour la couler dans le moule en retravaillant au besoin à la marge les structures symboliques individuelles et collectives. Les psychosociologues ont bien mis en évidence le « nationalisme banal »⁶ qui sous-tend la plupart des sociétés européennes et fait de l'Etat-nation un « donné » modelant toutes les catégories de la vie quotidienne. Les réalités sociales et les identités sont en constant changement mais bénéficient toujours de cette présomption de continuité car elles sont mises en forme dans le langage politique stato-national. Dans un cercle auto-entretenu, l'illusion de continuité renforce l'autorité de la sphère de l'expérience puisqu'elle résiste à l'épreuve du temps. La question est donc celle de l'émergence d'un « européanisme banal » qui verrait l'appartenance à la communauté politique européenne se traduire dans l'univers matériel et mental des Européens. La multiplication des signes de présence de l'UE comme ordre politique (drapeau européen sur les édifices publics, euro, évocation dans les discours politiques, etc.) et du transnational comme niveau d'interactions (comparaisons dans la presse, flux de biens de consommation et de personnes, etc.) contribue à enraciner la référence européenne. C'est bien cette voie qu'explorent les travaux récents en science politique qui se focalisent sur l'incorporation dans les identités nationales d'une dimension européenne plutôt que sur l'émergence d'une identité européenne autonome. La résistance de la sphère d'expérience nationale est cependant mise en exergue par une multitude d'études. Pour n'en citer qu'une récente parmi les plus représentatives, Inglehart et Norris⁷ montrent que l'explosion des communications qui inondent de manière croissante depuis un demi-siècle les communautés nationales d'un flot d'informations continu venu d'ailleurs n'aboutit pas à une érosion des différences, bien au contraire. Les cultures nationales et les identités, valeurs et attitudes qu'elles alimentent sont protégées par des « pare-feux » qui permettent aux mondes de sens indigènes de se maintenir. Au niveau individuel, l'exposition accrue aux médias d'information renforce l'ouverture à la différence mais conforte aussi le sentiment national. Des filtres sociopsychologiques tamisent les nouvelles idées qui peuvent entrer en conflit avec les valeurs fondamentales constituant l'armature de l'identité. Les dispositifs de socialisation primaire qui ont structuré la perception dès le plus jeune âge continuent à contrebalancer puissamment tous les messages de changement auxquels un individu est soumis.

Cette analyse en dynamique des flux informationnels corrobore les théories les plus nuancées du cosmopolitisme comme celle proposée par Beck et Grande. Le cosmopolitisme n'est pas présenté comme l'antithèse d'une Europe nationale mais au contraire comme une construction qui ne peut que reposer sur les nations tout en en « cosmopolitisant » de l'intérieur. Le nationalisme représente le moyen historiquement le plus réussi de stabiliser les différences collectives dans des normes universelles. Si cette structure de stabilisation manque, le cosmopolitisme risque de devenir un universalisme substantiel, au sens d'une norme uniforme remplaçant la multiplicité des normes⁸. Le cosmopolitisme doit être distingué du multiculturalisme qui se réfère seulement aux catégories collectives de différences et qui

⁶ Billig Michael, *Banal Nationalism*, London, Sage Publications, 1995.

⁷ Inglehart Ronald, Norris Pippa, *Cosmopolitan Communications: Cultural Diversity in a Globalized World*, New York and Cambridge: Cambridge University Press, 2009.

⁸ Beck Ulrich, Grande Edgar, *Cosmopolitan Europe*, Cambridge, Polity Press, (trad., 2004) 2008), p. 16.

naturalise des groupes sociaux dans leur contexte donné (donc le contexte national) en ne disant rien des phénomènes de transnationalisation et d'individualisation. Le cosmopolitisme se démarque encore du postmodernisme qui absolutise le relativisme en proclamant l'altérité radicale des différences sans viser des normes communes. Le cosmopolitisme accepte les différences mais sans les réifier, il cherche au contraire les moyens de les rendre acceptables universellement et de les réduire. Il ne hiérarchise pas les appartenances, leur reconnaît à toutes une valeur positive et égale que ce soit entre individus ou entre groupes⁹. La nation est le cadre de reconnaissance des différences dans cette Europe cosmopolitique à la condition de s'ouvrir et d'accepter sa pluralité interne. La déclaration de principes est évidemment plus facile que la mise en œuvre par la définition de règles adaptées pour circonscrire ces différences et les articuler entre elles. Beck et Grande admettent avec probité les questions ouvertes par leur modèle qui est avant tout une culture de partage des incertitudes et des dilemmes » et une posture d'ambivalence constructive. Ils se laissent néanmoins aller à célébrer un *European way* » comme alternative globale à l'« *American way* ». Cela suggère que le cosmopolitisme européen n'est jamais exempt de la tentation du substantialisme et de se poser en s'opposant, preuve qu'il n'est peut-être pas si différent des autres idéologies politiques¹⁰.

Ce détour par la théorie politique montre qu'insister sur la primauté de la sphère de l'expérience dans la légitimation d'un ordre politique ne consiste pas nécessairement à jouer le local contre le global ou à postuler que les infrastructures matérielles du jeu politique l'emportent sur les constructions idéationnelles. Il s'agit plutôt de promouvoir une définition de la légitimation comme la mise en concordance de trois niveaux : les pratiques, attitudes et représentations du quotidien, le jeu politique formel tel qu'il se déploie dans les institutions et les politiques publiques, et enfin les grands récits qui justifient l'ordre politique. Les études en termes d'europanisation se sont longtemps concentrées sur les deux derniers niveaux, le chantier est aujourd'hui d'intégrer pleinement le premier dans l'analyse.

Les sphères d'expériences restent nationales mais sont loin d'être égalitaires en leur sein. L'Europe est davantage part de la normalité de certains que d'autres. Ceux qui se pensent Européens sont ceux qui ont expérimentés l'Europe le plus directement, par le travail ou le voyage. Dans la lignée des recherches pionnières de Karl Deutsch, Fligstein utilise le critère du niveau d'intensité des contacts avec le supranational et le transnational pour esquisser une division de la population européenne en trois groupes¹¹. 10-15% ont des liens économiques et sociaux forts avec leurs homologues autres pays, tirent bénéfice de l'intégration européenne sur le plan matériel et culturel et participent d'un mode de vie intégrant le voyage à titre professionnel, éducatif ou ludique. 40 à 50% ont des contacts plus occasionnels avec des gens d'autres pays via leur travail. Ils peuvent avoir conscience que leur emploi est lié au commerce européen, voyagent éventuellement comme loisir et partagent quelques traits d'un consommateur européen standard. Mais ils restent ancrés dans leur langue, leur culture et leur politique nationale. Enfin, le dernier groupe de population qui représente entre 40 et 50% parle uniquement la langue nationale, ne voyage pas et ne consomme pas de biens culturels d'autres pays. Ce sont des personnes en moyennes plus âgées, moins éduquées, plus pauvres et qui restent attachées à la réalité nationale comme à une protection contre un changement extérieur perçu comme menaçant. S'appuyant sur cette catégorisation, Fligstein souligne que seul le premier groupe restreint a véritablement intégré l'Europe dans sa sphère d'expérience, alors que le troisième l'en refoule ou l'ignore. La clé du soutien à la poursuite de l'intégration européenne réside dans le groupe intermédiaire qui garde un a priori diffus favorable à l'UE

⁹ *Ibid.*, p. 13-15.

¹⁰ *Ibid.*, p. 263-264.

¹¹ Fligstein Neil, *Euroclash. The EU, European identity and the future of Europe*, Oxford, Oxford UP, 2008, p. 250 sq.

mais se prononce électoralement de manière variable selon la conjoncture et les politiques en jeu. Il est à noter que les domaines d'action publique qui ont déjà été européanisés sont les plus faciles (notamment toutes les formes de coopération économique). Il reste les plus sensibles, notamment tous ceux relatifs à l'Etat social et à l'Etat-providence qui touchent à la vie privée et au mode de vie des individus. La naturalisation de l'intervention européenne dans ces derniers bastions nationaux s'annonce donc délicate.

CONCLUSION

Les trois dimensions de la normalisation de l'UE fonctionnent de manière congruente. La complétude du système politique européen par l'extension continue de ses compétences fait qu'il est interrogé de manière croissante sur la nature et l'intensité de la communauté politique qui le sous-tend. La modélisation de l'UE comme consociation d'Etats renvoie l'image d'une politique où les mondes vécus des citoyens restent nationaux et où le contact avec les niveaux supranational et transnational se fait essentiellement par le truchement des élites. Ce modèle consociatif résume bien la logique intrinsèque des structures de l'UE mais est de plus en plus battu en brèche par les deux autres formes de normalisation.

L'individu peut en effet de moins en moins mener sa vie dans l'espace clos de son groupe social en s'en remettant à la médiation des institutions pour gérer le rapport à l'extérieur. Il est voué en tant que citoyen, acteur ou consommateur à devenir le centre de contrôle de son propre destin en décryptant et mettant en pratique les directives latentes qui lui sont adressées par le corps social, le marché ou les autorités publiques centrales pour requérir une adaptation permanente au changement. L'UE n'est à l'origine que d'une partie de ces directives, mais elle devient fréquemment la figure emblématique de la transformation sociale. Cela rend donc son inscription dans le quotidien particulièrement importante à négocier pour éviter que la transformation ne soit systématiquement perçue comme négative et aliénante.

L'insistance sur l'expérience comme niveau matriciel du politique a le mérite de contrebalancer les approches dominantes en études européennes. Elle complète celles uniquement centrées sur les intérêts : la perception de l'Europe ne dépend pas seulement de ce que l'on y gagne matériellement mais aussi de ce que l'on vit. Elle corrige les visions exclusivement idéationnelles exagérant la puissance du discours, que cela soit en termes de rationalisation ou de persuasion. Dans le premier cas, la légitimation de l'UE comme démocratie délibérative au nom de la croyance en la toute-puissance de la raison bute sur un rapport plus incarné à la politique. Dans le deuxième cas, les stratégies misant sur une séduction efficace via une communication qui emporterait les cœurs ont montré leurs limites en trente ans de tentatives infructueuses. La résistance de la sphère de l'expérience à l'européanisation apparaît ainsi comme une vertu démocratique, dans la mesure où elle souligne que le social n'est pas totalement malléable aux entreprises du politique et de l'économie. La résilience des mondes vécus peut freiner l'ajustement aux nécessités du moment, mais elle constitue un amortisseur au choc de la nouveauté, rendant cette dernière graduellement plus acceptable et prévenant un rejet brutal. En cela, la normalisation de l'UE comme politique, comme faisceau de politiques et comme pratique politique est à comprendre comme une nécessaire maturation.